



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 30 août 2010 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PRIÈRE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AOÛT 2010

CM-201008246

1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 30 août 2010 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1 Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 30 août 2010

2 Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 juillet 2010 et de la séance extraordinaire du 29 juillet 2010

3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

4 Rapport des commissions

4.1 Dépôt du compte rendu de la Commission du développement économique et de l'occupation du territoire du 27 avril 2010

4.2 Dépôt des comptes rendus de la Commission des sports, des loisirs et de la vie communautaire pour les rencontres du 4 mai 2010 et du 27 juillet 2010

4.3 Dépôt du compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 24 août 2010

5 Rapport des services

- 5.1 Frais de parcs pour la subdivision du terrain au coin nord-est de la rue Notre-Dame et de l'avenue Broadway
- 5.2 Prêt du gymnase du Centre récréatif Édouard-Rivet pour une levée de fonds pour la Fondation québécoise du cancer
- 5.3 Procédures en recouvrement de taxes municipales
- 5.4 Prêt de l'autobus de la Ville le 12 août 2010 pour les participants du camp de jour Passeport jeunesse lors d'une sortie à l'Astuce à Terrebonne
- 5.5 Cours de natation offerts aux élèves inscrits à une deuxième classe de maternelle de l'école St-Octave pour l'année 2010-2011
- 5.6 Système de pondération et d'évaluation des appels d'offres sur invitation pour les services de gestionnaire de risques en assurances de dommages pour les membres du regroupement des municipalités de l'île de Montréal
- 5.7 Système de pondération et d'évaluation des appels d'offres sur invitation des contrats de services professionnels de plus de 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$
- 5.8 Donation d'un terrain par Les Placements Bitumar inc. à la Ville de Montréal-Est
- 5.9 Nomination des fonctionnaires autorisés à agir à titre d'inspecteur pour les différents règlements municipaux et provinciaux
- 5.10 Disposition des articles promotionnels du 100^e anniversaire de la Ville de Montréal-Est
- 5.11 Prêt de l'autobus de la Ville pour les sorties prévues en 2010 aux utilisateurs du service de garde de l'école St-Octave

6 Règlement

- 6.1 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 609-6 – *Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils* - et ses amendements afin de modifier le réseau de camionnage
- 6.2 Adoption - Règlement R14-106-2-2 modifiant le règlement R14-106-2 - *Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme* - et son amendement afin de modifier la composition des membres de ce comité
- 6.3 Adoption - Règlement 11-2010 - *Règlement décrétant des travaux de mise aux normes des sorties d'urgence de la salle de quilles du Centre récréatif Édouard-Rivet – 375 000 \$*
- 6.4 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin de permettre les classes d'usage « multifamiliale isolée de 7 logements et plus » et « multifamiliale jumelée de 7 logements et plus » dans la zone 59
- 6.5 Premier projet - Règlement 713-77 - Règlement modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements – afin de permettre les classes d'usage « multifamiliale isolée de 7 logements et plus » et « multifamiliale jumelée de 7 logements et plus » dans la zone 59

7 Adjudication de contrats

- 7.1 Renouvellement du parc informatique de la Ville de Montréal-Est
- 7.2 Renouvellement du matériel réseautique et de télécommunication
- 7.3 Service pour le câblage informatique et de télécommunication

8 Mandat de services professionnels**9 Personnel**

- 9.1 Embauche d'un urbaniste

10 Demande de contributions financières

- 10.1 Don de 300 \$ à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale pour la tenue de son 33^e Salon des métiers d'art
- 10.2 Don de 200 \$ au Club social des cols bleus pour la tenue de leur tournoi de pêche annuel
- 10.3 Don à mesdames Christine Tessier De Carufel et Manon Tessier pour leur participation au rallye « Roses des Sables »
- 10.4 Don de 200 \$ au Centre des femmes de Montréal-Est – Pointe-aux-Trembles pour la participation d'une délégation de femmes à la Marche mondiale des femmes – Édition 2010 le 17 octobre prochain à Rimouski
- 10.5 Don de 1 500 \$ à l'Escadron 4 De Maisonneuve pour l'achat de survêtements pour leur 70^e anniversaire

11 Relation publique**12 Proclamation****13 Affaire nouvelle**

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**2****ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2010 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUILLET 2010****CM-201008247**

2.1

Considérant qu'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 juillet 2010 et de la séance extraordinaire du 29 juillet 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST **3**

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**CM-201008248** 3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 30 août 2010.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RAPPORT DES COMMISSIONS **4**

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DU 27 AVRIL 2010
CM-201008249 4.1

Mention est faite au procès-verbal que le greffier, monsieur Roch Sergerie, avocat, dépose séance tenante le compte rendu de la Commission du développement économique et de l'occupation du territoire du 27 avril 2010.

DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DE LA COMMISSION DES SPORTS, DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE POUR LES RENCONTRES DU 4 MAI 2010 ET DU 27 JUILLET 2010
CM-201008250 4.2

Mention est faite au procès-verbal que le greffier, monsieur Roch Sergerie, avocat, dépose séance tenante les comptes rendus de la Commission des sports, des loisirs et de la vie communautaire du 4 mai 2010 et du 27 juillet 2010.

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 24 AOÛT 2010
CM-201008251 4.3

Mention est faite au procès-verbal que le greffier, monsieur Roch Sergerie, avocat, dépose séance tenante le compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 24 août 2010.

RAPPORT DES SERVICES **5**

FRAIS DE PARCS POUR LA SUBDIVISION DU TERRAIN AU COIN NORD-EST DE LA RUE NOTRE-DAME ET DE L'AVENUE BROADWAY
CM-201008252 5.1

Considérant l'opération cadastrale qui consiste à subdiviser le lot 1 252 114 en 2 nouveaux lots identifiés comme étant les lots 4 664 197 et 4 664 198 du cadastre du Québec;

Considérant que le versement d'un terrain de 89,83 mètres carrés, correspondant à 10 % de la superficie du lot original, n'est pas justifié du fait de sa dimension restreinte et de sa localisation.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'opter pour le versement, par le propriétaire du lot 1 252 114, aux fins de l'opération cadastrale ayant pour but de créer, à partir de ce lot, les lots 4 664 197 et 4 664 198 du cadastre du Québec, d'une somme de 5 120 \$ à des fins de parcs ou de terrain de jeux, le tout en conformité au 5^e paragraphe de l'article 4.4 du règlement 712 – *Règlement de régie générale* – et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÊT DU GYMNASE DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET POUR UNE LEVÉE DE FONDS POUR LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER
CM-201008253 5.2

Considérant l'organisation d'une levée de fonds en faveur de la Fondation québécoise du cancer par monsieur André Chamberland;

Considérant la demande de ce dernier d'utiliser le gymnase du Centre récréatif Édouard-Rivet à cette fin.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De prêter le gymnase du Centre récréatif Édouard-Rivet le 13 novembre 2010 à monsieur André Chamberland dans le cadre d'une levée de fonds en faveur de la Fondation québécoise du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÉDURES EN RECOUVREMENT DE TAXES MUNICIPALES

CM-201008254

5.3

Considérant la proximité de la prescription pour les taxes de l'année 2008;

Considérant l'article 511 de la *Loi sur les cité et villes* concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'ordonner au greffier de vendre, à l'enchère publique au bureau du Conseil, les immeubles figurant à l'état préparé par madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées pour l'année 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÊT DE L'AUTOBUS DE LA VILLE LE 12 AOÛT 2010 POUR LES PARTICIPANTS DU CAMP DE JOUR PASSEPORT JEUNESSE LORS D'UNE SORTIE À L'ASTUCE À TERREBONNE

CM-201008255

5.4

Considérant la résolution CM-201004114 autorisant le prêt de l'autobus de la Ville pour les participants du camp de jour Passeport jeunesse lors de leurs sorties estivales;

Considérant qu'une nouvelle sortie a été ajoutée le 12 août 2010 à l'Astuce à Terrebonne;

Considérant que le prêt de l'autobus a été autorisé par la Direction des loisirs et des services communautaires.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la décision de la Direction des loisirs et des services communautaires de prêter l'autobus de la Ville pour la sortie effectuée le 12 août 2010 à l'Astuce à Terrebonne pour les participants du camp de jour Passeport jeunesse de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COURS DE NATATION OFFERTS AUX ÉLÈVES INSCRITS À UNE DEUXIÈME CLASSE DE MATERNELLE DE L'ÉCOLE ST-OCTAVE POUR L'ANNÉE 2010-2011

CM-201008256

5.5

Considérant la résolution CM-201007222 autorisant une dépense afin d'offrir deux sessions de cours de natation à une première classe d'élèves inscrits à la maternelle de l'école St-Octave pour l'année 2010-2011;

Considérant que l'école St-Octave accueillera deux classes de maternelle pour cette même période;

Considérant la recommandation favorable de la Commission des sports, des loisirs et de la vie communautaire lors de la rencontre tenue le 27 juillet 2010.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de la Commission des sports, des loisirs et de la vie communautaire et d'offrir aux élèves inscrits à une deuxième classe de maternelle à l'école St-Octave deux sessions de cours de natation d'une durée de 12 semaines, par l'entremise de SODEM, et d'autoriser à cette fin une dépense additionnelle de 1 476 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES APPELS D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES SERVICES DE GESTIONNAIRE DE RISQUES EN ASSURANCES DE DOMMAGES POUR LES MEMBRES DU REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

CM-201008257

5.6

Considérant qu'en vertu de l'article 29.5 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chapitre C-19) (la loi), la Ville de Montréal-Est a conclu une entente avec les municipalités membres du regroupement des Municipalités de l'Île de Montréal (le regroupement) relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages;

Considérant qu'en vertu de l'article 29.9.1 de la loi, le regroupement a conclu avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'octroi d'un contrat d'assurance au nom du regroupement;

Considérant qu'en vertu de l'article 29.7 de la loi, les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent à tout contrat qui doit être accordé à la suite d'une entente prévue à l'article 29.5 de la loi;

Considérant que, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil de chaque municipalité membre du regroupement doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres, conformément à l'article 573.1.0.1.1 de la loi;

Considérant que le conseil de chaque municipalité membre du regroupement doit aussi former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil, pour évaluer les offres.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres établi dans le document intitulé « Appel d'offres sur invitation – Services de gestionnaire de risques en assurances de dommages pour les membres du regroupement des municipalités de l'Île de Montréal et l'Union des municipalités du Québec » dans le cadre d'un appel d'offres relatif à des services professionnels ayant pour objet l'achat regroupé d'assurances de dommages;

De nommer au sein du comité de sélection formé pour évaluer les soumissions, monsieur Jonathan Shecter, greffier de Ville de Côte-St-Luc, madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe de la Ville de Montréal-Est, madame Nancy Gagnon, greffière adjointe de la Ville de Westmount et monsieur Jean Morneau, conseiller aux services financiers et aux produits d'assurance à l'Union des municipalités du Québec;

De transmettre une copie de cette résolution à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES APPELS D'OFFRES SUR INVITATION DES CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS DE PLUS DE 25 000 \$ ET DE MOINS DE 100 000 \$

CM-201008258

5.7

Considérant que, suivant les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, les municipalités doivent adopter un système de pondération et d'évaluation des offres soumises dans le cadre de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels;

Considérant qu'un système de pondération et d'évaluation a été adopté par le Conseil le 1^{er} avril 2008 pour les offres soumises dans le cadre de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels par la résolution CM-200804086;

Considérant que l'ensemble de ce système a été conçu et adopté pour un projet de grande envergure et qu'il devrait toujours être utilisé pour les appels d'offres publiques de plus de 100 000 \$;

Considérant qu'il y a lieu de revoir la description des différents critères du système de pondération et d'évaluation à utiliser pour les appels d'offres sur invitation de plus de 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques à l'effet d'adopter la description des différents critères pour le système de pondération et d'évaluation tel que soumis.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le système de pondération et d'évaluation des offres soumises de plus de 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$ dans le cadre de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels tel que soumis;

De conserver l'utilisation du système de pondération et d'évaluation des offres publiques soumises de plus de 100 000 \$ dans le cadre de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels tel qu'approuvé par le Conseil par la résolution CM-200804086.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DONATION D'UN TERRAIN PAR LES PLACEMENTS BITUMAR INC. À LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201008259

5.8

Considérant l'engagement de l'entreprise Les Placements Bitumar inc. de donner un terrain d'une superficie de 1 610 mètres carrés à la Ville de Montréal-Est à des fins d'espace vert lorsque la Ville leur a consenti des servitudes de passage sur le boulevard Montréal-Est en novembre 2007;

Considérant que la Ville doit accorder à Les Placements Bitumar inc. une quittance générale et finale de son obligation de céder ledit terrain;

Considérant que la Ville s'engage à conserver l'usage de parcs ou d'espaces verts pour cet immeuble;

Considérant que la Ville s'engage à nommer cet espace vert Parc Marcel-Thériault;

Considérant que le projet d'acte de donation préparé par M^e André Lesage, notaire, contient l'établissement d'une servitude en faveur de Les Placements Bitumar inc. pour une conduite d'égout sur une lisière de

terrain connue et désignée comme étant une partie du lot 4 436 230 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

Considérant que, dans le cas où la Ville désirerait changer la vocation du terrain pour y aménager une aire de jeux de 250 mètres carrés, le coût pour la décontamination du sol pourrait aller jusqu'à 60 000 \$;

Considérant que, dans le cas où la Ville désirerait changer la vocation du terrain et que le critère A devait être atteint sur l'ensemble de celui-ci, le coût pour la décontamination du sol pourrait aller jusqu'à 200 000 \$;

Considérant qu'il est prévu de maintenir le terrain dans son état actuel et que l'aménagement du site avec des plantations, un sentier, des bancs ou autres ne nécessiterait aucune décontamination.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'accepter la donation par Les Placements Bitumar inc. d'un terrain d'une valeur de 41 293 \$, lequel est connu et désigné comme étant le lot 4 436 230 du cadastre du Québec pour fins d'espace vert;

D'accorder une servitude en faveur de Les Placements Bitumar inc. pour le maintien d'une conduite d'égout sur cet immeuble;

D'accorder à la compagnie Les Placements Bitumar inc. quittance générale et finale de son obligation prise par un acte passé devant M^e André Lesage, notaire, le 22 novembre 2007 et publié à Montréal sous le numéro 14 801 805, à l'effet de céder à titre gratuit un emplacement vacant situé à l'intersection de l'avenue Lelièvre et de la rue Sainte-Catherine connu et désigné comme étant le lot numéro 4 436 230 du cadastre du Québec;

De conserver l'usage de parcs ou espaces verts pour ledit immeuble;

D'entreprendre les démarches afin de nommer cet espace vert « parc Marcel-Thériault »;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document pour donner suite à la présente résolution.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le conseiller Michel Bélisle,
Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais;

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Alain Dion,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le maire Robert Coutu.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

NOMINATION DES FONCTIONNAIRES AUTORISÉS À AGIR À TITRE D'INSPECTEUR POUR LES DIFFÉRENTS RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET PROVINCIAUX

CM-201008260

5.9

Considérant qu'il y a lieu de désigner des fonctionnaires pour agir à titre d'inspecteurs afin de leur accorder les pouvoirs se rattachant à cette fonction, et ce, en conformité avec les exigences du règlement 712 – *Règlement de régie générale* – et ses amendements;

Considérant qu'il y a également lieu de nommer des fonctionnaires responsables de l'application des règlements provinciaux concernant la sécurité des piscines résidentielles et sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De nommer messieurs Jean-Nicolas Thibodeau, François Méryneau, Carlos Lopez et Rachid Halhoul à titre d'inspecteurs;

De leur accorder les pouvoirs se rattachant à cette fonction pour l'administration des règlements d'urbanisme tel que spécifié aux articles 2.1, 2.2 et 2.3 du Règlement 712 - *Règlement de régie générale* - et ses amendements;

De nommer également ces personnes à titre de responsable de l'application des règlements provinciaux concernant la sécurité des piscines résidentielles (R.R.Q., c. S-3.1.02, r.1) ainsi que sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q. 1981, c. Q-2, r.8);

De remplacer les résolutions CM-200605124, CM-20605125, CM-200601260, CM-200712240 et CM-200807182 à toute fin que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DISPOSITION DES ARTICLES PROMOTIONNELS DU 100^E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201008261

5.10

Considérant que les activités organisées dans le cadre des festivités entourant le 100^e anniversaire de la Ville tirent à leur fin;

Considérant qu'il serait approprié de se départir des articles promotionnels invendus, et ce, après la soirée « Retrouvailles » qui se tiendra le 25 septembre prochain.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser le don d'articles promotionnels invendus en les offrant aux employés, aux citoyens ainsi qu'aux clients d'affaires, et ce, après la soirée « Retrouvailles » qui aura lieu le 25 septembre prochain.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le conseiller Michel Bélisle,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Alain Dion,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le maire Robert Coutu;

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PRÊT DE L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR LES SORTIES PRÉVUES EN 2010 AUX UTILISATEURS DU SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE ST-OCTAVE

CM-201008262

5.11

Considérant la demande des responsables du service de garde de l'école St-Octave pour l'utilisation de l'autobus de la Ville pour les activités suivantes :

- Le Verger Charbonneau le 28 septembre 2010,
- Funtropolis le 20 octobre 2010,
- Resto cinéma le 2 décembre 2010;

Considérant que, lors de ces sorties, les jeunes utilisent l'autobus de 8 h à 16 h environ pour un total de 56 heures au tarif de 90 \$ de l'heure représentant ainsi un don approximatif de 2 160 \$ si l'autobus est prêté gratuitement avec un chauffeur;

Considérant que l'école St-Octave et son service de garde ne font pas partie de nos organismes accrédités.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De prêter l'autobus au service de garde de l'école St-Octave avec chauffeur pour les activités ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

6

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 609-6 - RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LE RÉSEAU DE CAMIONNAGE

CM-201008263

6.1

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement 609-6 - *Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils* - et ses amendements afin de modifier le réseau de camionnage.

ADOPTION - RÈGLEMENT R14-106-2-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R14-106-2 - RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - ET SON AMENDEMENT AFIN DE MODIFIER LA COMPOSITION DES MEMBRES DE CE COMITÉ

CM-201008264

6.2

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le règlement R14-106-2-2 modifiant le règlement-R14-106-2 - *Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme* - et son amendement afin de modifier la composition des membres de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 11-2010 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES SORTIES D'URGENCE DE LA SALLE DE QUILLES DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET – 375 000 \$

CM-201008265

6.3

Considérant qu'une copie du projet de règlement n'a pas été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance, le greffier procède à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 11-2010 - *Règlement décrétant des travaux de mise aux normes des sorties d'urgence de la salle de quilles du Centre récréatif Édouard-Rivet.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De suspendre à 20 h 42 la séance ordinaire du conseil du 30 août 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRISE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De reprendre à 20 h 50 la séance ordinaire du conseil du 30 août 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PERMETTRE LES CLASSES D'USAGE « MULTIFAMILIALE ISOLÉE DE 7 LOGEMENTS ET PLUS » ET « MULTIFAMILIALE JUMELÉE DE 7 LOGEMENTS ET PLUS » DANS LA ZONE 59

CM-201008266

6.4

Madame la conseillère Monique Major donne avis de motion que sera présenté un règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de permettre les classes d'usage « multifamiliale isolée de 7 logements et plus » et « multifamiliale jumelée de 7 logements et plus » dans la zone 59.

PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 713-77 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS – AFIN DE PERMETTRE LES CLASSES D'USAGE « MULTIFAMILIALE ISOLÉE DE 7 LOGEMENTS ET PLUS » ET « MULTIFAMILIALE JUMELÉE DE 7 LOGEMENTS ET PLUS » DANS LA ZONE 59

CM-201008267

6.5

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 713-77 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements - afin de permettre les classes d'usage « multifamiliale isolée de 7 logements et plus » et « multifamiliale jumelée de 7 logements et plus » dans la zone 59.

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION DE CONTRATS

7

RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201008268

7.1

Considérant les rapports « État de la situation des TI », version 1.0, et « Plan d'action de la division informatique », version 1.0 (CM-201002045);

Considérant l'appel d'offres de soumissions publics pour l'acquisition de matériels informatiques (INF2010-03) publié dans l'édition du journal Avenir et sur le site internet SE@O le 27 juillet 2010;

Considérant que 5 soumissions ont été reçues et ouvertes le 23 août 2010;

Considérant que, selon les documents d'appel d'offres, la Ville se réserve le droit d'adjuger une ou plusieurs options identifiées au devis technique à un ou plusieurs soumissionnaires;

Considérant la recommandation de monsieur Patrick Pageau, chef de la division informatique.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Patrick Pageau, chef de la division informatique;

D'octroyer le contrat pour l'option 1, soit la location de 75 ordinateurs pour 36 mois, au plus bas soumissionnaire conforme, soit DELL Canada inc. pour le prix de 105 283,44 \$ incluant toutes taxes, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'octroyer le contrat pour l'option 2, soit la location d'une solution de serveurs pour 36 mois, au plus bas soumissionnaire conforme, soit DELL Canada inc. pour le prix de 105 716,16 \$ incluant toutes taxes, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'octroyer le contrat pour l'option 3, soit l'achat de 7 projecteurs, au plus bas soumissionnaire conforme, soit DELL Canada inc. pour le prix de 7 506,19 \$ incluant toutes taxes, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'octroyer le contrat pour l'option 4, soit l'achat de cabinets et d'accessoires, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Metafore Solutions TI pour le prix de 25 054,30 \$ incluant toutes taxes, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL RÉSEAUTIQUE ET DE TÉLÉCOMMUNICATION

CM-201008269

7.2

Considérant les rapports « État de la situation des TI », version 1.0, et « Plan d'action de la division informatique », version 1.0 (CM-201002045);

Considérant l'appel d'offres de soumissions publics pour l'acquisition de matériels réseautiques et de télécommunication (INF2010-05) publié dans l'édition du journal Avenir et sur le site internet SE@O le 27 juillet 2010;

Considérant que 5 soumissions ont été reçues et ouvertes le 25 août 2010;

Considérant que le plus bas soumissionnaire ne respecte pas les exigences établies au devis projet pour le chargé de projet;

Considérant que, selon les documents d'appel d'offres, la Ville se réserve le droit d'adjuger une ou plusieurs options identifiées au devis technique à un ou plusieurs soumissionnaires;

Considérant la recommandation de monsieur Patrick Pageau, chef de la division informatique, d'adjuger le contrat, en totalité, pour l'achat de matériels réseautiques, matériels de sécurités informatiques, matériels pour des accès sans-fils pour la bibliothèque et le parc René-Labrosse ainsi qu'un système téléphonique au plus bas soumissionnaire conforme, soit Vision IP - division Allstream Canada.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Patrick Pageau, chef de la division informatique;

D'octroyer l'ensemble du contrat pour l'achat de matériels réseautiques et de télécommunication (INF2010-05) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Vision IP - division Allstream Canada pour le prix de 201,462.59 \$ incluant toutes taxes, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser le directeur à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE POUR LE CÂBLAGE INFORMATIQUE ET DE TÉLÉCOMMUNICATION

CM-201008270

7.3

Considérant les rapports « État de la situation des TI », version 1.0, et « Plan d'action de la division informatique », version 1.0 (CM-201002045);

Considérant l'appel d'offres de soumissions publics pour le service de câblage informatique et de télécommunication (INF2010-04) publié dans l'édition du journal Avenir et sur le site internet SE@O le 27 juillet 2010;

Considérant que 2 soumissions ont été reçues et ouvertes le 23 août 2010;

Considérant que, selon les documents d'appel d'offres, la Ville se réserve le droit d'adjuger une ou plusieurs options identifiées au devis technique à un ou plusieurs soumissionnaires;

Considérant la recommandation de monsieur Patrick Pageau, chef de la division informatique.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Patrick Pageau, chef de la division informatique;

D'octroyer l'ensemble du contrat de service de câblage informatique et de télécommunication (INF2010-04) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Télécon Inc., pour les prix de sa soumission incluant toutes taxes, soient :

- Pour le service de câblage interne des 3 bâtiments de la Ville de Montréal-Est, soit pour le prix horaire de 58,70 \$ / heure durant les heures normales de bureau et de 80,14 \$ / heure en dehors de ces heures,
- Pour la liaison par fibre optique des 3 bâtiments de la Ville de Montréal-Est : 93 389,39 \$ incluant toutes taxes,

Le tout, conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser le directeur à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS 8

PERSONNEL 9

EMBAUCHE D'UN URBANISTE

CM-201008271 9.1

Considérant que le Conseil municipal a manifesté l'intérêt et le désir d'établir les orientations stratégiques concernant l'aménagement et la gestion du territoire de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que le plan d'urbanisme est la pierre angulaire d'une municipalité en matière de planification de l'aménagement de son territoire;

Considérant que, dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme, il sera également nécessaire de réviser les règlements d'urbanisme, voire même de les remplacer si cela s'avère requis;

Considérant les recommandations de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser la chef de la division des ressources humaines à procéder à un concours pour l'embauche d'un urbaniste pour une période d'un an, avec possibilité de permanence au terme de cette période, afin que celui-ci réalise les tâches suivantes :

- Proposer un nouveau plan d'urbanisme qui reflétera les orientations souhaitées,
- Voir à remplacer de façon simultanée nos règlements d'urbanisme afin qu'ils soient conformes au nouveau plan ainsi qu'à toutes les autres réglementations,
- Apporter un rôle de conseil et de soutien pour tout dossier relatif à l'urbanisme, aux permis et à l'application des divers règlements municipaux.

De mandater la Direction générale afin de soumettre au Conseil, à l'intérieur de cette période, un rapport sur l'opportunité de modifier le plan d'effectifs de la Ville afin de créer un poste d'urbaniste permanent et de décrire, s'il y a lieu, la nature de ses tâches et de ses fonctions au sein de l'organisation.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le conseiller Alain Dion,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le maire Robert Coutu;

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Michel Bélisle,
Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

10

DON DE 300 \$ À L'ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE POUR LA TENUE DE SON 33E SALON DES MÉTIERS D'ART

CM-201008272

10.1

Considérant la demande d'aide financière reçue de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale pour la tenue de la 33^e édition du Salon des métiers d'art;

Considérant la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division aux communications.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'octroyer une contribution financière de 300 \$ à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale pour la tenue de la 33^e édition du Salon des métiers d'art.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 200 \$ AU CLUB SOCIAL DES COLS BLEUS POUR LA TENUE DE LEUR TOURNOI DE PÊCHE ANNUEL

CM-201008273

10.2

Considérant la demande d'aide financière reçue du Club social des cols bleus pour la tenue de leur tournoi de pêche annuel;

Considérant la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division aux communications.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer une contribution financière de 200 \$ au Club social des cols bleus pour la tenue de leur tournoi de pêche annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 250 \$ À MESDAMES CHRISTINE TESSIER DE CARUFEL ET MANON TESSIER POUR LEUR PARTICIPATION AU RALLYE « ROSES DES SABLES »

CM-201008274

10.3

Considérant la demande d'aide financière reçue de mesdames Christine Tessier De Carufel et Manon Tessier pour leur participation au rallye « Roses des Sables »;

Considérant la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division aux communications.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'octroyer une contribution financière de 250 \$ à mesdames Christine Tessier De Carufel et Manon Tessier pour leur participation au rallye « Roses des Sables ».

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le conseiller Alain Dion,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le maire Robert Coutu;

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Michel Bélisle,
Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais..

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DON DE 200 \$ AU CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL-EST - POINTE-AUX-TREMBLES POUR LA PARTICIPATION D'UNE DÉLÉGATION DE FEMMES À LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES - ÉDITION 2010 LE 17 OCTOBRE PROCHAIN À RIMOUSKI

CM-201008275

10.4

Considérant la demande d'aide financière reçue du Centre des femmes de Montréal-Est - Pointe-aux-Trembles pour la participation d'une délégation de femmes à l'édition 2010 de la Marche mondiale des femmes qui se déroulera le 17 octobre prochain à Rimouski.;

Considérant la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division aux communications.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'octroyer une contribution financière de 200 \$ au Centre des femmes de Montréal-Est - Pointe-aux-Trembles pour la participation d'une délégation de femmes à l'édition 2010 de la Marche mondiale des femmes qui se déroulera le 17 octobre prochain à Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 1 500 \$ À L'ESCADRON 4 DE MAISONNEUVE POUR L'ACHAT DE SURVÊTEMENTS POUR LEUR 70^E ANNIVERSAIRE

CM-201008276

10.5

Considérant la demande d'aide financière reçue de l'Escadron 4 De Maisonneuve pour l'achat de survêtements pour leur 70^e anniversaire;

Considérant la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division aux communications.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'octroyer une contribution financière de 1 500 \$ à l'Escadron 4 De Maisonneuve pour l'achat de survêtements pour leur 70^e anniversaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATION PUBLIQUE **11**

PROCLAMATION **12**

AFFAIRE NOUVELLE **13**

Période de questions relatives à l'ordre du jour

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201008277

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 21 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier